

## COMITE SYNDICAL DU 17 DECEMBRE 2021

Nombre de conseillers en exercice : 45 soit 1000 voix

Présents : 18 soit 771 voix

Votants (dont X pouvoirs) : 24 dont 6 pouvoirs

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept décembre

le Comité Syndical étant réuni à Rieux (56) après convocation légale,

Date de convocation : le 10/12/2021

Étaient présents : Soazig LE TROADEC, Communauté de communes de Brocéliande – Vincent MINIER, Bretagne Porte de Loire Communauté - Sébastien CROSSOUARD, Communauté de communes de Châteaubriant-Derval - Philippe JOUNY, Communauté de communes de Pontchâteau-St Gildas des Bois – Jean-Claude RAUX, Communauté de communes de Nozay — Jean RONSIN, Montfort Communauté - Dominique DENIEUL, Pays de Chateaugiron Communauté - Joël TRIBALLIER, Questembert Communauté – Jean-François MARY, Redon Agglomération – Pascal HERVE, Rennes Métropole – Patrick HERVIOU, Saint-Méen-Montauban Communauté – Daniel HOUITTE, Val d'Ille-Aubigné Communauté – Jacques LARRAY, Vallons de Haute Bretagne Communauté – Michèle MOTEL, Vallons de Haute Bretagne Communauté - Aude de la VERGNE, Vitré Communauté – Bernard LE GUEN, CAP Atlantique – Rémi PITRE, Syndicat Mixte Ouest 35 – Bernard LEBEAU, Conseil départemental de Loire-Atlantique.

Ont donné pouvoir :

Rita SCHLADT, Communauté de communes de la région de Blain donne pouvoir à Jean-Claude RAUX, Communauté de communes de Nozay – Jean-Yves HENRY, Communauté de communes d'Erdre et Gesvres donne pouvoir à Jean-Claude RAUX, Communauté de communes de Nozay – Patrick HERVIOU, Saint Méen Montauban Communauté donne pouvoir à Jean RONSIN, Montfort Communauté – Bruno LE BORGNE, syndicat Eau du Morbihan donne pouvoir à Bernard LE GUEN, Cap Atlantique – Patrick HENRY, Roche aux Fées Communauté donne pouvoir à Pascal HERVE, Rennes Métropole – François CHENEAU, CARENE donne pouvoir à Bernard LE GUEN, Cap Atlantique.

Étaient absents :

Alain GUIHARD, Arc Sud bretagne - Murielle DOUTE-BOUTON, Communauté de communes de Brocéliande — Philippe BRIZARD, Bretagne Porte de Loire Communauté – Joseph DAVID, CAP Atlantique collège EPCI - Benoit ROLLAND, Centre Morbihan Communauté – Mikael LOHEZIC, Centre Morbihan Communauté — Michel POUPART, Communauté de communes de Châteaubriant-Derval - Jean-Yves HENRY, CC Erdre et Gesvres – Romuald MARTIN, CC Erdre et Gesvres – Rita SCHLADT, Communauté de communes de la Région de Blain – Jean-Michel BUF, Communauté de communes de la région de Blain - Thierry EVENO, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération – Michel GUERNEVE, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération - Yann YHUEL, De l'Oust à Brocéliande Communauté – Fabrice GENOUEL, De l'Oust à Brocéliande – Stéphane PIQUET, Liffré-Cormier Communauté - David VEILLAUX, Liffré-Cormier Communauté – Daniel AUDO, Pontivy Communauté - Bernard LECUYER, Pontivy Communauté - Patrick HENRY, Roche aux Fées Communauté - Thierry RESTIF, Roche aux Fées Communauté – Michel ERRARD, Vitré Communauté - Yann SOULABAILLE, Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine – Vincent COWET, Syndicat Eau du Morbihan – Bruno LE BORGNE, Syndicat Eau du Morbihan – François CHENEAU, CARENE Saint-Nazaire Agglomération – Eric PROVOST, CARENE Saint-Nazaire Agglomération.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nantes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de l'EPTB Vilaine.

## DELIBERATION

### COMITE SYNDICAL DU 17 DECEMBRE 2021

## 10- BUDGET ANNEXE : Exercice 2022 Budget primitif

### BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Ce budget a été élaboré dans le cadre des orientations budgétaires qui ont été débattues le 26 novembre 2021.

- **Section d'investissement**

Ainsi qu'en a décidé le Comité Syndical, ce budget est présenté en excédent de la section d'investissement de 10M€ avec à l'appui une programmation des investissements justifiant la nécessité de créer des réserves financières.

BP 2022	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Dépenses nouvelles	9 630 584 €	6 570 000€	6 940 000 €	6 420 000 €
Estimation des reports 2021	1 269 416 €			
Reprise anticipée des résultats 2021	/	10 000 000 €	/	520 000 €
<b>Total</b>	<b>10 900 000 €</b>	<b>16 570 000 €</b>	<b>6 940 000 €</b>	<b>6 940 000 €</b>

- **Section d'investissement**

#### **En dépenses : 10 900 000 €**

Aux 1 269 416 € de report estimé de l'année 2021 sur l'exercice 2022, il est proposé d'inscrire des crédits pour la fin des travaux de restructuration de la filière de traitement de l'usine de Vilaine Atlantique (4 440 000 €), le démarrage des travaux de mise en sécurité de l'usine (500 000 €), des travaux de restructuration du feeder 44 au départ du réservoir de Kerrouault (300 000 €), le lancement d'un diagnostic ciblé sur le feeder 56 suite aux casses observées en 2021 (150 000 €), des investigations complémentaires pour le projet de 2<sup>ème</sup> écluse (100 000 €), la maîtrise d'œuvre pour la nouvelle filière de valorisation des boues de l'usine (30 000 €) et divers frais d'étude (100 000 €).

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nantes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de l'EPTB Vilaine.

Le remboursement du capital des emprunts est de 400 000 €, les amortissements des subventions s'élèvent à 300 000 €

**En recettes : 16 570 000 €**

Le report de l'emprunt de 4 000 000 €, réalisé pour le compte du SMG 35, l'excédent capitalisé estimé à 1M€, le virement de la section de fonctionnement (1 435 900 €), l'excédent reporté de 2021 estimé à 10M€, le remboursement du SMG 35 (300 000 €) et les amortissements (1 114 000 €) apportent le financement de la section.

- **Section d'exploitation : 6 940 000 €**

**En dépenses**, les crédits de fonctionnement restent stables, incluant la dépense résultant de l'obligation de renforcer la protection de l'usine d'eau (marché de gardiennage 200 000 €), l'étude HMUC (96 000 €), l'enquête publique pour la révision du Périmètre de Protection du Captage de l'usine (20 000 €), différents travaux sur les logements et le bâtiment administratif (100 000 €).

**En recettes**, les ventes d'eau font l'objet d'une redevance versée par le délégataire qui s'élève à 6 000 000 € sur une base de vente d'eau de 17 millions de m3.

**Le Comité Syndical adopte à l'unanimité des 771 voix sur 771 le budget annexe Eau Potable 2022.**

**Pour extrait conforme,**

**Le Président de l'EPTB Vilaine**

**Jean-François MARY**